ROSEMÈRE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Rosemère, qu'une séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi, 22 janvier 2024 à 19h 30, en la salle du Conseil sise au 100, rue Charbonneau, à Rosemère, pour statuer sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Dérogations mineures (empiètement d'un avant-toit dans une marge de recul latérale et distance minimale d'un avant-toit avec une ligne de terrain)

Adresse : **363, rue Perrault (lot 2 778 814)**

Nature : **Empiètement d'un avant-toit dans une marge de recul latérale et distance minimale d'un avant-toit avec une ligne de terrain**

Effet :

a) Permettre l'empiètement d'un avant-toit de 2,3 m dans une marge de recul alors que le règlement de zonage 801 prévoit, pour la zone H-77, un empiètement maximal de 1,5 m pour un avant-toit dans une marge de recul.

b) Permettre une distance de 0,70 m entre un avant-toit et une ligne de terrain alors que le règlement de zonage 801 prévoit, pour la zone H-77, une distance minimale de 1,5 m entre un avant-toit et une ligne de terrain.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Fait à Rosemère, ce 19 décembre 2023.

Le greffier adjoint,

Me Alexandre Bélisle-Desjardins